

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le sixième jour du mois de mars 2017 à 20 h :00 à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5

Absences motivées : Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6
 Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Sept (7) personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

070-03-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et en l'absence de Michel St-Laurent, directeur général et greffier, madame Suzanne Roy est nommée à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 6 mars 2017, soit ouverte à 20h :00.

Adoptée à l'unanimité

071-03-2017 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 6 mars 2017 soit et est adopté en retranchant le point suivant pour manque d'informations :

✓ **10.1 Projet École persévérance « PEP BRANDON »**

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

072-03-2017 3.1 Séance ordinaire du 6 février 2017

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

073-03-2017 3.2 Séance extraordinaire du 13 février 2017

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

074-03-2017 4.1 Correction à la résolution No. 355-12-2016

ATTENDU l'adoption de la résolution 355-12-2016 à la séance ordinaire du conseil, tenue le 5 décembre 2016.

ATTENDU QUE cette résolution fait mention au dernier paragraphe d'un montant à verser au MDDELLC de 1 963 \$, alors que le montant réel à verser après l'obtention d'informations supplémentaires est de l'ordre de 1 309 \$.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le libellé de la résolution No. 355-12-2016 soit et est amendée pour lire comme suit, au dernier paragraphe :

- *QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à émettre un chèque à l'ordre du MDDELLC, au montant total de **1 309 \$**, représentant les frais exigés pour l'obtention des certificats d'autorisation.*

Adoptée à l'unanimité

075-03-2017 4.2 Adoption du règlement d'emprunt #4 de la Régie du CSCB

ATTENDU QUE le 26 janvier 2017, la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon a adopté le règlement No.4, décrétant un emprunt de 170 000 \$ et une dépense de 340 000 \$ pour la modernisation du système de réfrigération et de la salle multifonctionnelle.

ATTENDU QU'EN conformité avec les exigences des articles 607 du *Code municipal* et 468.38 de la *Loi sur les Cités et Ville*, un règlement d'emprunt adopté par une Régie Inter municipale doit être approuvé par résolution de chacune des municipalités dont le territoire est soumis à la juridiction de cette régie.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil approuvent le règlement No.4 de la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon, décrétant un emprunt de 170 000 \$ et une dépense de 340 000 \$ pour la modernisation du système de réfrigération, de même que de la salle multifonctionnelle.

Adoptée à l'unanimité

076-03-2017 4.3 Société de Recherche sur le Cancer – Don 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de contribuer à la campagne de financement de la Société de Recherche sur le Cancer pour l'année 2017, par le versement d'un montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité

077-03-2017 4.4 Directrice des Loisirs par intérim – Embauche de Maxine Fournier

ATTENDU la décision de madame Stéphanie Marier, de démissionner de son poste de Directrice des Loisirs, vers la fin du mois d'avril 2017 et qu'il est essentiel de procéder au remplacement de madame Marier au poste de Directrice des Loisirs.

ATTENDU QUE madame Maxine Fournier travaille déjà depuis plusieurs années au Camp de Jour et s'implique au niveau de plusieurs activités organisées par le service des loisirs.

ATTENDU QU'IL était déjà convenu que madame Fournier occuperait un poste de stagiaire à compter du mois d'avril 2017, à raison de 400 heures, lui permettant ainsi d'obtenir un Baccalauréat en Administration des Affaires et en Gestion des Organisations Touristiques.

ATTENDU QUE madame Fournier serait en mesure de cumuler pendant la période allouée à son stage, la fonction de Directrice des Loisirs – par intérim.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QU'À compter de sa date effective d'embauche pour son stage, le 28 avril 2017, madame Fournier soit soumise à une période de probation d'une durée de six (6) mois, au poste de Directrice des Loisirs – par intérim, pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel.

QUE les conditions d'embauche de madame Fournier à titre de stagiaire et Directrices des Loisirs – par intérim, soient les suivantes :

- la semaine normale de travail est de trente-cinq (35) heures;
- la rémunération annuelle est fixée à trente-cinq mille dollars (35 000\$)
- les congés sont les mêmes que les employés municipaux.

QU'APRÈS la période de probation de six (6) mois, madame Fournier soit soumise à une évaluation afin de permettre aux municipalités de prendre position en vue d'une éventuelle embauche permanente à temps plein.

QUE la rémunération de madame Fournier soit répartie ainsi :

- à parts égales entre la Régie Inter municipale du CSCB, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel, pour la durée de son stage, soit 400 heures;
- à parts égales entre la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel, pour le temps nécessaire à compléter sa période de probation de six (6) mois.

Adoptée à l'unanimité

078-03-2017 4.5 PAC RURALES – Demandes d'aide financière

ATTENDU QUE des argents sont disponibles dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de d'Autray.

ATTENDU QUE l'obtention d'aide financière viendrait rendre possible la réalisation de trois(3) projets importants pour le développement de la Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, soit et est par la présente, autorisé à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'aide aux collectivités rurales pour assurer la réalisation des projets suivants :

- ✓ Aire d'Accueil à la Plage
- ✓ Bar Terrasse-Plage
- ✓ Revitalisation du Centre-Ville

QU'EN rapport avec ces projets, la Ville de Saint-Gabriel réserve à même son budget général 2017, un montant total de **22 966 \$**, attribué à chaque projet de la manière suivante :

✓ Aire d'Accueil à la Plage	9 719 \$
✓ Bar Terrasse-Plage	2 814 \$
✓ Revitalisation du Centre-Ville	10 433 \$

Adoptée à l'unanimité

079-03-2017 4.6 Partenariat au projet « Expédition VIII »

ATTENDU QUE la dimension communautaire est un incontournable du plan directeur de diversification et de développement et que le projet « Expédition VIII » est en lien avec les besoins exprimés par la population de la Ville de Saint-Gabriel, dans la recherche, entre autres de :

- ✓ la valorisation et de l'amélioration de l'image de notre jeunesse locale pour créer un sentiment de sécurité dans la Ville
- ✓ dans la recherche de moyens pour dynamiser la jeune population de Saint-Gabriel et en faire une population plus active tout en en diminuant la pauvreté
- ✓ l'amélioration du sentiment d'appartenance de la population de Saint-Gabriel.

ATTENDU QUE le projet « Expédition VIII » permettra à dix (10) jeunes, âgés de 18 à 35 ans, de vivre une expérience de préparation au travail pendant 18 semaines, à raison de 30 heures par semaine.

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans un continuum de services offerts à des jeunes éloignés du marché du travail, majoritairement non diplômés et pour les lesquels les activités proposés visent à les mettre en action.

ATTENDU QUE les activités proposées nécessiteront l'implication des participants à la planification, l'organisation et la mise en œuvre de travaux répondant aux besoins de la collectivité, et ce, en respect du plan d'aménagement et des conventions en vigueur avec les employés municipaux touchés par le projet.

ATTENDU QUE le projet possède un inventaire d'outils manuels, mais que dans certains cas la Ville sera sollicitée afin de compléter les besoins, en tenant compte que l'équipement de sécurité pour chacun des participants, comme les bottes, les lunettes, les gants et les dossards est la responsabilité du Carrefour Jeunesse Emploi.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel donne son accord pour l'accomplissement des différentes tâches à effectuer par les participants au projet « Expédition VIII » et confirme qu'aucun des travaux effectués à l'intérieur du cadre de ce programme ne viendra affecter les responsabilités ou la charge de travail normalement attribuées à ses travailleurs syndiqués.

QUE la description des travaux à réaliser dans le cadre du projet « Expédition VIII » soit présentée pour approbation au président du syndicat des employés municipaux de la Ville de Saint-Gabriel.

QUE suite à l'approbation du syndicat, le directeur général, soit et est par la présente, autorisé à signer tous les documents utiles à la conclusion et mise en marche de ce projet.

QUE le local situé en haut du garage municipal soit mis à la disposition des participants du projet « Expédition VIII ».

QU'UN budget de l'ordre de 10 000 \$ à même le fonds général, soit consenti pour assurer la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

080-03-2017 4.7 Inauguration du Parc Patrick Gendron

ATTENDU QUE la Ville a effectué plusieurs travaux pour l'embellissement du « Parc Patrick Gendron ».

ATTENDU QUE la Commission de toponymie du Québec a rendu sa décision quant à l'approbation du nom de ce lieu de rassemblement, nommé officiellement le « Parc Patrick Gendron ».

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel, souhaite rendre hommage à ce jeune homme que la maladie a malheureusement emporté, en procédant à l'inauguration officielle des lieux, le 4 juin 2017 (11 juin 2017 en cas de pluie) par la tenue de la présentation d'un match de balle molle mettant en vedette les « Quatre Chevaliers O'keeffe ».

ATTENDU QUE cet événement devrait être en mesure de s'autofinancer.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel donne son accord pour l'inauguration officielle du « Parc Patrick Gendron » et à cette fin, autorise son directeur des communications, Patrice Jetté à faire le nécessaire pour que cette activité atteigne l'autofinancement.

QUE toutefois la Ville peut consentir un budget de fonctionnement de l'ordre de 6 000 \$ pour faciliter et assurer la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

081-03-2017 4.8 Lettre de garantie pour Hydro-Québec – Régie du CSCB

ATTENDU QUE la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon a reçu une demande de fournir une lettre de garantie pour Hydro-Québec.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel accepte de renouveler la lettre de garantie au montant de 37 900 \$ à compter du 14 mai 2017 et ce pour une période de 27 mois.

Adoptée à l'unanimité

082-03-2017 4.9 ADMQ – Inscription au congrès 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la participation du directeur général, Michel St-Laurent au congrès 2017 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, lequel se tiendra au Centre des Congrès de Québec, du 14 au 16 juin 2017.

QU'À cet effet, la trésorière, soit et est autorisée par la présente à procéder à l'acquittement des frais d'inscription de **596.72 \$** incluant les taxes et que les dépenses engendrées par ce dernier, sur présentation des pièces justificatives, soient absorbées par la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

083-03-2017 4.10 Signataires pour la Ville

ATTENDU QUE par la résolution 206-09-2010, sont reconnus comme signataires des documents et effets bancaires, Mireille Bibeau et/ou Michel St-Laurent avec monsieur le maire Gaétan Gravel.

ATTENDU QUE cette même résolution 206-09-2010, désignait Richard Blouin comme signataire substitut de monsieur le maire, le cas échéant.

ATTENDU la démission de monsieur Richard Blouin en date du 1^{er} janvier 2016.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QU'EN l'absence de monsieur le maire, Gaétan Gravel, le conseiller au district No.3, Yves Morin soit et est autorisé à signer les chèques ou autres effets bancaires nécessitant deux (2) signatures, en plus d'un des représentants précédemment nommé par résolution.

Adoptée à l'unanimité

084-03-2017 4.11 Radiation du compte à recevoir - Concession Resto-Plage 2016

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE la trésorière, soit et est par la présente autorisée à procéder à la radiation du compte à recevoir au montant de **3 500 \$** se rapportant à la concession du Resto-Plage par la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon, pour la saison 2016.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 28 février 2017

La secrétaire d'assemblée dépose le bordereau des correspondances reçues au 28 février 2017, sous la cote « *Bordereau No. 03-2017* ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2017

La secrétaire d'assemblée dépose l'état des revenus et dépenses au 28 février 2017.

085-03-2017 6.2 Comptes à payer au 28 février 2017

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 28 février 2017, des chèques numéros **58 à 99** totalisant 36 290.14 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 27 février 2017, des chèques numéros **19 à 57** incluant les prélèvements mensuels des numéros **3035 à 3040** totalisant 113 652.77 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

086-03-2017 7.1 Mesures d'urgence – Entente Inter municipale

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente inter municipale reliée aux mesures d'urgence, la Ville de Saint-Gabriel se joint aux municipalités de Lavaltrie et de Lanoraie, pour le partage des ressources humaines en communication.

ATTENDU QU'IL est essentiel d'en déterminer le mode de fonctionnement et les coûts s'y rattachant.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire Gaétan Gravel et son directeur général, Michel St-Laurent à signer l'entente inter municipale, régissant le partage des ressources humaines en communication, dans l'éventualité où une municipalité devrait déclarer les mesures d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

087-03-2017 8.1 MTQ – Permis de Voirie (Entretien et raccordement routier)

ATTENDU QUE la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports.

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère.

ATTENDU QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre.

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports.

ATTENDU QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE la Ville demande au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2017.

QUE la Ville autorise son directeur des travaux publics, Simon Gariépy à signer les permis de voirie pour les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas **10 000 \$**; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

088-03-2017 9.1 Programme PRIMEAU – Volet 2

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à l'installation d'un système de désinfection afin de se conformer à l'article 6 du RQEP (*Registre sur la Qualité de l'Eau Potable*).

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel présente son projet d'installation d'un système de désinfection dans le volet 2 du programme d'infrastructures « PRIMEAU ».

QUE la Ville de Saint-Gabriel confirme que le projet est autorisé par son conseil municipal et ne contrevient à aucun règlement.

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à payer sa part des coûts admissibles.

QUE la Ville de Saint-Gabriel demande un taux bonifié de l'aide financière afin de permettre l'acceptation du projet, selon la capacité de payer des citoyens.

QUE la Ville de Saint-Gabriel désigne son directeur des travaux publics, Simon Gariépy, pour signer le formulaire de présentation du projet et tous les documents utiles à la demande d'aide financière au programme « PRIMEAU ».

Adoptée à l'unanimité

089-03-2017 9.2 Révision du programme TECQ 2014-2018 (Bassin de rétention)

ATTENDU QUE toute programmation révisée doit obligatoirement être accompagnée d'une résolution conforme au modèle spécifié dans le guide du programme de la TECQ 2014-2018.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville de Saint-Gabriel approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Saint-Gabriel atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

090-03-2017 10.1 Travailleur de rue – Demande d'aide financière – Volet 3

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur général à compléter et signer tous les documents nécessaires pour une demande d'aide financière au programme de « *Soutien aux municipalités en prévention de la criminalité – Volet 3* » pour le projet « Travailleur de Rue ».

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

091-03-2017 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 28 février 2017

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 28 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

092-03-2017 11.2 Dérogation mineure au 120 rue Saint-Joseph

L'urbaniste, Mathieu Perreault explique la teneur de la demande de dérogation mineure et monsieur le maire demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet.

ATTENDU QUE personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier, la séance se poursuit et le conseil va statuer sur la demande de dérogation mineure relative au 120 de la rue Saint-Joseph.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, sur recommandation du CCU, accueillent favorablement la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 120 de la rue Saint-Joseph, laquelle dérogation autorisera une affiche annonçant le commerce au 120 rue Saint-Joseph, installée sur le lot voisin (3 043 999).

L'affiche sur poteau aura une dimension de 30 pouces de haut, par 22 pouces de large et une hauteur de 72 pouces.

Adoptée à l'unanimité

093-03-2017 11.3 Dérogation mineure au 135 Chemin du Domaine

L'urbaniste, Mathieu Perreault explique la teneur de la demande de dérogation mineure et monsieur le maire demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet.

ATTENDU QUE personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier, la séance se poursuit et le conseil va statuer sur la demande de dérogation mineure relative au 135 Chemin du Domaine.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, sur recommandation du CCU, accueillent favorablement la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 135 Chemin du Domaine, laquelle dérogation autorisera l'empiètement de plus de 2 mètres dans la marge de recul d'une galerie existante de 4.88 mètres de large par 3.05 mètres de profondeur, à partir de l'emplacement du mur latéral et du bâtiment principal en place lors de la présente demande.

De plus, la dérogation mineure a pour effet d'autoriser la construction d'une véranda de 4.88 mètres de large par 3.05 mètres de profondeur à même ladite galerie.

Adoptée à l'unanimité

094-03-2017 11.4 Adoption du second projet de règlement CV.512

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, a préalablement été donné à séance du 6 février 2017, par la résolution No. 050-02-2017.

ATTENDU l'adoption à la séance régulière du conseil du 6 février 2017, du premier projet de règlement CV.512 par la résolution No. 051-02-2017.

ATTENDU la tenue d'une consultation publique ce lundi 6 mars 2017, suite à la parution dans les journaux d'un avis à cet effet.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres ce conseil, procèdent à l'adoption du second projet de règlement CV.512, modifiant le règlement CV.472, dont l'effet est d'ajouter certains usages conditionnels dans la zone I-40 et d'ajouter de nouvelles zones où des usages conditionnels seront autorisés, soient les zones IN-30 et C-06.

Adoptée à l'unanimité

095-03-2017 11.5 Adoption du second projet de règlement CV.514

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, a préalablement été donné à la séance ordinaire du 6 février 2017, par la résolution No. 052-02-2017.

ATTENDU l'adoption à la séance régulière du conseil du 6 février 2017, du premier projet de règlement CV.514 par la résolution No. 053-02-2017.

ATTENDU la tenue d'une consultation publique ce lundi 6 mars 2017, suite à la parution dans les journaux d'un avis à cet effet.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres ce conseil, procèdent à l'adoption du second projet de règlement CV.514, modifiant le règlement de zonage CV.195, dont l'effet est d'ajouter certains usages conditionnels dans la zone C-44.

Adoptée à l'unanimité

096-03-2017 11.6 **AVIS DE MOTION** – Règlement CV.517 (zonage)

AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, est par la présente donné par le conseiller au district No.3, Yves Morin, qu'il entend proposer à cette même séance, une modification au règlement de zonage CV.195 afin d'étendre la zone C-34-3 en y annexant une partie de la zone H-36A, ayant pour résultat d'autoriser dans cette partie, les usages de la zone C-34-3.

097-03-2017 11.7 **Adoption du premier projet de règlement CV.517**

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, a préalablement été donné à cette même séance ordinaire du 6 mars 2017, par l'adoption de la résolution No. 096-03-2017.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres ce conseil, procèdent à l'adoption du premier projet de règlement CV.517, modifiant le règlement de zonage CV.195, dont l'effet est d'étendre la zone C-34-3 en y annexant une partie de la zone H-36A, ayant pour résultat d'autoriser dans cette partie, les usages de la zone C-34-3.

Adoptée à l'unanimité

098-03-2017 11.8 **Adoption du règlement CV.516 - RALM**

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, a dûment été donné à la séance ordinaire du 6 février 2017, par l'adoption de la résolution No. 062-02-2017.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres ce conseil, procèdent à l'adoption du règlement CV.516, modifiant le règlement CV.500, régissant l'accès au Lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes.

Adoptée à l'unanimité

099-03-2017 11.9 **Cible Famille Brandon – Autorisation spéciale / bazar**

ATTENDU QUE l'organisme Cible Famille Brandon organise un bazar dans le cadre des activités de financement de la fête de la Famille, samedi le 13 mai 2017.

ATTENDU QUE cette activité de financement est prévue au 15 rue Monday si la température le permet et à cet effet le service d'urbanisme émettra un permis. Cependant, en cas de mauvais temps, le bazar se tiendra au Centre Sportif et Culturel de Brandon et pour délivrer un permis, le service d'urbanisme a besoin d'une autorisation spéciale de la Ville.

En conséquence,
Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres ce conseil acceptent d'élargir les règles qui régissent les ventes de garage sur l'ensemble de son territoire, pour permettre la tenue au Centre Sportif et Culturel de Brandon, en cas de mauvais temps, d'un bazar pour le financement des festivités de la fête de la Famille.

QUE cette autorisation spéciale est délivrée **exceptionnellement** en cas de mauvais temps, pour permettre la tenue du bazar de Cible Famille Brandon, le samedi 13 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

100-03-2017 11.10 Vente d'un terrain par la Ville – Mandat au notaire

ATTENDU QUE suite à l'octroi du mandat à la firme « GNL-Arporteur Géomètres Inc. » par la résolution 025-01-2017.

ATTENDU la transmission du permis de lotissement pour créer deux nouveaux lots; 6 053 056 et 6 053 057 par la subdivision du lot 4 474 689.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres ce conseil acceptent de procéder à la vente du terrain situé sur le lot 6 053 056 pour un montant totalisant 13 000 \$ incluant les taxes, soit l'offre de monsieur Yvan Simard, représentant la compagnie « *Gestion Debrey Inc* ».

QU'À cet effet, le directeur général mandate le notaire Claude Coutu pour procéder à l'acte de vente dudit terrain.

QUE le maire Gaétan Gravel et le directeur général, Michel St-Laurent soient et sont par la présente, autorisés à signer tous les documents utiles à la conclusion de cette vente.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

101-03-2017 12.1 Club Junior AAA – Contribution financière

ATTENDU QUE l'opportunité d'avoir une nouvelle ligue de hockey Junior AAA dans notre milieu est envisageable.

ATTENDU QUE le junior AAA est le deuxième niveau derrière la LHJMQ, et qu'il est nécessaire pour ce type d'association de pouvoir compter sur une contribution du milieu.

En conséquence,
Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil reconnaissent l'importance d'ajouter de l'achalandage à l'aréna du Centre Sportif et pour démontrer l'intérêt portée, la Ville de Saint-Gabriel s'engage à défrayer un montant annuel de **7 500 \$**.

Adoptée à l'unanimité

102-03-2017 12.2 École de Danse Danielle & Josée – Ristournes (35%) sur inscriptions

ATTENDU QUE cette activité de danse n'est pas disponible à Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres ce conseil autorisent la trésorière à verser la somme de **91 \$**, à « *l'École de Danse Danielle & Josée* », représentant 35% du montant des inscriptions de mesdames Oxana et Jézabel Baillargeon.

Adoptée à l'unanimité

103-03-2017 12.3 Sauveteurs Plage – Adoption du budget 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent l'embauche de Sabrina Frigon à titre de « Chef-sauveteur à la Plage » pour la saison estivale 2017, au taux horaire de dix-huit dollars et cinquante sous (18.50 \$/h).

QUE les membres de ce conseil, acceptent l'embauche de Roxanne Lamontagne à titre de « Assistante Chef-sauveteur à la Plage » pour la saison estivale 2017, au taux horaire de seize dollars et vingt-cinq sous (16.25 \$/h).

QUE l'embauche de trois(3) sauveteurs au taux horaire de treize dollars et vingt-cinq sous (13,25\$/h) soit autorisé par ce conseil, en considérant que deux (2) sauveteurs devront effectuer environ 360 heures, alors que le troisième sauveteur, sera embauché pour environ 72 heures.

QU'À ces salaires, s'ajoutent aussi des frais de formation et d'habillement, ce qui représente un budget d'environ **24 060 \$** pour la saison estivale 2017.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

104-03-2017 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 6 mars 2017 soit levée à 21h :05.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce sixième jour du mois de mars 2017.

Gaétan Gravel, Maire